

la Chambre serait enchantée de l'entendre. Mais on pourrait d'abord disposer de ma proposition. Ensuite, rien ne l'empêchera de nous donner ses explications, lesquelles seront fort bienvenues.

Le très honorable M. GRAHAM: Je n'y vois pas d'objections et je ne pourrais m'y opposer, même si je le désirais. Il me fera plaisir d'entendre dès maintenant ce que mon honorable collègue a à dire.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Mais vous ne m'avez pas répondu.

Le très honorable M. GRAHAM: Je vais le faire avant de reprendre mon siège. Je suppose que mon honorable ami va critiquer la taxe dans ses rapports avec l'exploitation des mines?

L'honorable M. GORDON: Oui.

Le très honorable M. GRAHAM: Je ne m'oppose pas au renvoi du bill au comité de la banque et du commerce, pour en assurer l'étude approfondie.

L'honorable M. WILLOUGHBY: Ce sera satisfaisant.

L'honorable M. GORDON: Honorables messieurs, qu'on me permette quelques réflexions d'ordre général avant de passer aux critiques que je formulerai, surtout à propos de l'article 4.

Ce dont le Canada a besoin à l'heure actuelle, c'est des recherches intensives et énergiques en vue de l'exploitation de nos terrains miniers, surtout en ce qui a trait aux métaux basiques, dont l'importation à l'état ouvré nous coûte des sommes fantastiques, contribuant à établir des industries dans les pays étrangers, à diminuer notre population et à faire perdre des marchés commerciaux à nos gens. Cela nous force à dépenser inutilement des montants considérables en vue d'attirer les immigrants, qui ne font que traverser notre territoire pour aller augmenter la population et la prospérité de pays étrangers qui fabriquent des produits métalliques, dont la matière première se trouve chez nous en quantité insoupçonnée.

A titre d'exemple, je cite la richesse de nos minerais de fer, surtout quand on les rapproche de nos ressources hydrauliques et houillères. Est-il concevable que nos métallurgistes ne puissent réussir, dans leur domaine comme ceux qui, par exemple, ont conquis l'air, en trouvant le moyen de traiter économiquement notre minerai de qualité inférieure dont nous possédons des quantités incalculables? Si l'on consacrait à cette besogne une partie seulement des millions déboursés pour les fins d'immigration, il en résulterait

une prospérité sans parallèle de nos industries. Cette prospérité réagirait dans tous les domaines du commerce du pays et les travailleurs du sol en auraient leur bonne part. En d'autres termes, la création d'une grande activité industrielle assurerait un emploi au nouvel arrivant même avant son débarquement.

Par l'article 4, c'est-à-dire le nouvel article 58, second alinéa a) on projette de percevoir un impôt de 3 cents pour \$100 ou fraction de cette somme de la valeur au pair du titre vendu. Rien à redire à cela.

L'alinéa b) impose une taxe de 4 cents pour chaque action vendue pour plus de \$100. Fort bien encore. Il s'agit dans les deux cas, d'un simple impôt du timbre, c'est-à-dire un droit nominal sur les documents, chèques et autres, sans égard à leur valeur. Le ministre des Finances a émis cette opinion, citant comme exemple les taxes postales. Il dit que le chef de l'opposition lui-même pouvait envoyer de Calgary une lettre accompagnée d'un chèque de \$100,000, au coût de 2 cents et que les frais seraient les mêmes s'il expédiait à Valleyfield un chèque de \$100. Il trouve dans ce fait un exemple de disparité dans la perception de l'impôt. Pourtant, la taxe postale, si taxe il y a, est imposée à cause des services rendus dans la réception des lettres, leur triage et leur distribution. Il n'en coûte pas plus de manipuler un chèque de \$100 qu'un autre de \$100,000. Il n'y a donc pas inégalité de traitement là-dedans. La taxe est perçue comme il convient. Etant donné que le ministre des Finances a choisi cet exemple, pourquoi veut-il agir avec injustice dans le cas à l'étude? Je vais démontrer, en me servant de ses paroles même, que ce n'est pas du tout la même chose. A mon sens, l'impôt doit être fondé sur un calcul équitable des valeurs. Si nous partons d'une fondation défectueuse, toute la structure le sera aussi.

Un examen superficiel du bill ferait croire qu'il est juste pour tous, puisqu'il impose d'abord un droit de un dixième de cent sur certaines actions, puis d'un quart de cent sur d'autres, d'un cent sur une autre catégorie, et ainsi de suite. Mais voici ce qui en est. Je vais citer des chiffres fondés sur la vente de \$100 de valeurs, plus particulièrement de titres miniers.

En vertu de l'alinéa g), la taxe est d'un dixième de cent sur les titres vendus à 50 cents, ou moins. Par conséquent, si un petit capitaliste vend 200 actions d'une valeur de 50 cents, les frais seront de 20 cents. Mais si un autre en vend 10,000 à 1 cent chacun, il touchera \$100 comme son voisin, mais il versera \$10 d'impôt. En d'autres termes, pour une même somme de \$100, un homme paie une taxe cinquante fois plus considérable qu'un